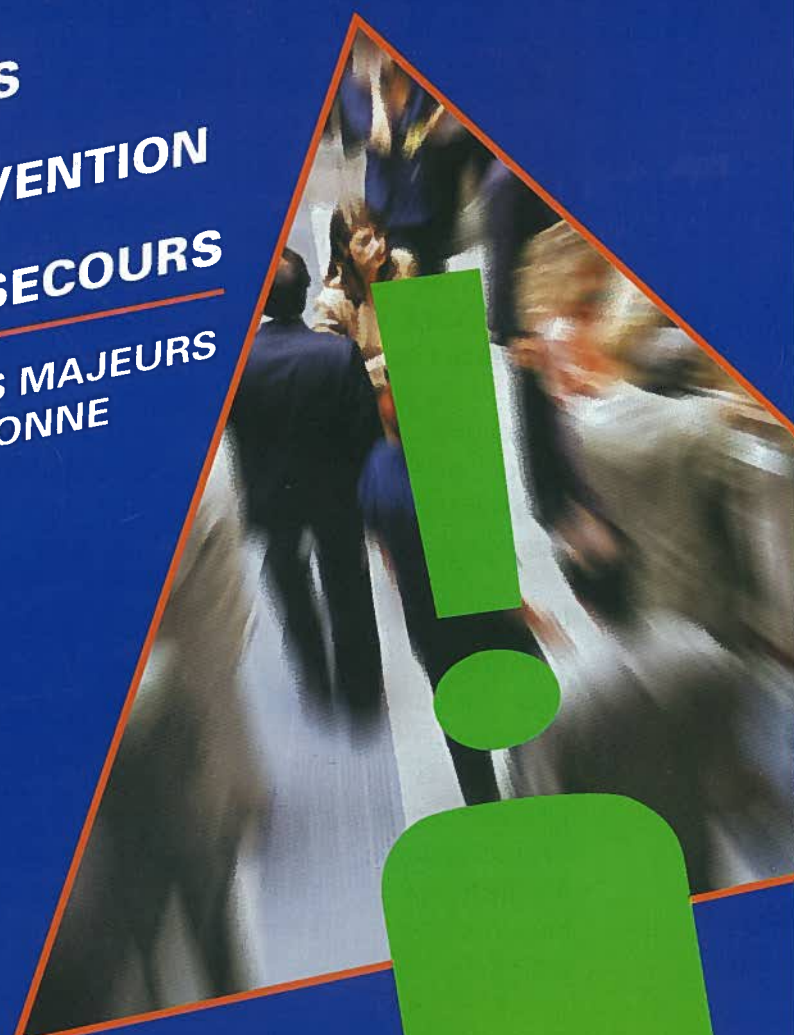


# MESURES DE PRÉVENTION ET DE SECOURS

## RISQUES MAJEURS A NARBONNE



- INONDATIONS
- FEUX DE FORÊTS
- ACCIDENTS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
- ACCIDENTS INDUSTRIELS



# MESURES DE PRÉVENTION ET DE SECOURS

Le dossier communal synthétique sur les risques majeurs, que vous pouvez consulter aux Services Techniques Municipaux, présente et décrit les 4 risques qui concernent la commune de Narbonne.

L'objectif de ce document est de vous informer et de vous sensibiliser aux risques naturels et technologiques encourus et aux mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Il est en effet, indispensable pour parer à toute éventualité, de connaître les risques et d'adopter, avant, pendant et après les évènements les bonnes attitudes.

Ce document d'information communal sur les risques majeurs, présente sur une même fiche la manifestation du risque sur la commune et les mesures qui sont prises, ainsi que la conduite à tenir dans la rubrique " Que doit-on faire ? ".

Nous vous remercions de bien prendre connaissance de ces éléments et de conserver cette plaquette pour vous y reporter en cas de problèmes. Nous vous invitons à prendre tous renseignements utiles auprès des services concernés, dont les numéros de téléphone sont communiqués.

**✘ RISQUES MAJEURS À NARBONNE**

## NUMÉROS UTILES



|                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| * Sapeurs pompiers             | 18 ou 112      |
| * SAMU                         | 15             |
| * Police                       | 17             |
| * Mairie de Narbonne           | 04 68 90 30 90 |
| * Préfecture-Protection Civile | 04 68 10 27 36 |

### les sirènes

( des services de secours ou des véhicules de la ville)

- \* Si vous entendez les sirènes, mettez-vous à l'écoute de la radio. Observez les consignes de sécurité qui vous seront données.
- \* Des véhicules municipaux équipés de sirènes spéciales et de haut-parleurs peuvent vous avertir.
- \* Un système automatique d'appels est mis en service à la Mairie pour vous avertir directement par téléphone.

### la radio

\* La radio est une source importante d'informations. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles, utilisable en toutes circonstances.

\* En cas d'urgence écouter:

|              |          |
|--------------|----------|
| RNM          | 92,5 Mhz |
| Europe 2     | 90,5 Mhz |
| France Inter | 88.3 Mhz |

les inondations . . . . . p.3

les feux de forêt . . . . . p.5

les transports de matières dangereuses . . . p.7

les accidents industriels . . . . . p.9

## Les risques dans la commune ?



Dans la commune de Narbonne, l'inondation est engendrée par le débordement de l'Aude, du Rec de Veyret et par les coups de mer.



Malgré une montée des eaux lente, une crue de l'Aude est susceptible de faire courir des risques aux personnes et d'entraîner des conséquences économiques dommageables en raison des hauteurs d'eau qui peuvent être importantes par endroit. La période durant laquelle les terres sont inondées peut être longue (quelques jours à quelques semaines).

Toutes ces crues sont provoquées par de très fortes pluies qui engendrent de nombreux débordements et coulées de boue. Elles peuvent aussi être associées à des surélévations du niveau de la mer qui ont pour effet de perturber l'écoulement des eaux. Le plus souvent ces inondations entraînent pour la commune la reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles.

Les coups de mer à Narbonne plage peuvent également créer une inondation.

### Elles peuvent se traduire par :

- Un débordement du cours d'eau plus ou moins rapide.
- Une remontée de la nappe phréatique.
- Une stagnation des eaux pluviales.
- Un ruissellement en secteur urbain.

### L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- L'intensité et la durée des précipitations.
- La surface et la pente du bassin versant.
- La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol.
- La présence d'obstacles à la circulation des eaux.

## Les mesures prises dans la commune ?

- Recensement des zones exposées.
- La mise en place d'un système automatique d'appels, pour prévenir la population.
- Distribution de plaquettes d'information.
- La surveillance et l'alerte en cas de danger.
- La modernisation du réseau d'annonce des crues du bassin de l'Aude.
- L'aménagement et l'entretien des cours d'eau.
- La création de bassins de rétention d'eau (plaine de livière, Cap de Pla...).
- Le renforcement des digues de L'Aude.
- La modernisation continue du réseau d'évacuation des eaux pluviales (Egassiairal).
- Élaboration du plan d'Occupation des Sols en fonction des zones à risque.
- Rénovation du mur de digue en front de mer à Narbonne Plage.

# ! Que doit-on faire ?



## Avant

- ✗ S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, service de l'Etat)

## Pendant

### A L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX, VOUS DEVEZ :

- ✗ Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations, ... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- ✗ Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion
- ✗ Monter dans les étages avec :  
eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments

### POUR ATTENDRE LES SECOURS DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

- ✗ Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué
- ✗ Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
- ✗ Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
- ✗ Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment
- ✗ Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, elle s'occupe d'eux
- ✗ Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours
- ✗ Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger
- ✗ Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté

**GARDEZ VOTRE CALME, LES SERVICES SONT PRÊTS À INTERVENIR**

## Après

- ✗ Aérer et désinfecter les pièces
- ✗ Chauffer dès que possible
- ✗ Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- ✗ S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie)
- ✗ Faire l'inventaire des dommages



Montez à pied dans les étages.



Coupez l'électricité et le gaz.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.



Fermez la porte, les aérations.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.

# LES FEUX DE FORÊT



## Les risques dans la commune ?

La commune de Narbonne comporte plusieurs grands espaces naturels sensibles.

Ils se composent essentiellement de garrigues et de résineux, dont plus de 700 ha de boisements soumis au régime forestier. Des habitations peuvent se trouver à l'intérieur ou en bordure (moins de deux cents mètres).

**C'est le cas en particulier des secteurs suivants :**

- Montlaurès
- Montplaisir
- Rochegrise
- Hauts de Narbonne
- Narbonne plage
- Camping de la Nautique
- Massif de Fontfroide
- Massif de la Clape
- La Campane

### Qu'est-ce qu'un feu de forêt ?

C'est un incendie qui se déclare et se propage dans les forêts, landes, maquis ou garrigues.

### Comment survient-il ?

Pour se déclencher, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- Une source de chaleur (flamme, étincelle) : très souvent, l'homme est à l'origine des feux de forêts par imprudence (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures, ...), accident ou malveillance.
- Un apport d'oxygène : le vent active la combustion.
- Un combustible (végétation) : le risque de feu est davantage lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief ...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

## Les mesures prises dans la commune ?

- Entretien régulier des boisements de la commune.
- Soumission au régime forestier de la forêt communale avec l'ONF.
- Mise en place de patrouilles de surveillance (Brigades Verte et ANPIF).
- Mise en place de citernes d'eau DFCI.
- Création de pistes d'accès pour les services de secours.



# Que doivent faire les habitants d'une zone à risques ?

## Avant

- ✗ Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- ✗ Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine ...)
- ✗ Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès
- ✗ Vérifier l'état des fermetures (portes, volets et de la toiture...)

## Pendant

### SURPRIS PAR UN DÉPART DE FEU, VOUS DEVEZ :

- ✗ Informer les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112)
- ✗ Si possible, attaquer le feu
- ✗ Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers
- ✗ Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- ✗ Respirer à travers un linge humide
- ✗ À pied, rechercher un écran (rocher, mur)
- ✗ En voiture, ne pas sortir
- ✗ Dans la nature s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu
- ✗ Rester à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment bien protégé est le meilleur abris
- ✗ Fermer et arroser les volets, portes et enlever les fenêtres

### POUR ÉVITER DE PROVOQUER DES APPELS D'AIR

- ✗ Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...)
- ✗ Arrêter la ventilation, rentrer les tuyaux d'arrosage, la fumée arrive avant le feu
- ✗ Suivre les instructions des pompiers, ils connaissent le danger

### LE PASSAGE DU FEU, NE DURE PAS TRÈS LONGTEMPS

### GARDEZ VOTRE CALME, LES SERVICES DE SECOURS ARRIVENT

## Après

- ✗ Éteindre les foyers résiduels
- ✗ Aérer et désinfecter les pièces



Ne jamais vous approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt.



Ouvrez le portail de votre terrain.



Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur.



Enfermez vous dans un bâtiment.



Fermez les volets.

# LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES



## Les risques dans la commune ?

La commune de Narbonne est traversée par plusieurs axes routiers importants, les autoroutes ainsi que par trois axes ferroviaires affectés au transport de voyageurs et de marchandises.

En dehors des stations de distribution de carburants, aucun stockage ou entreprise de transport à risque n'est installé à proximité des axes routiers.

A proximité de ces voies de circulation se trouvent plusieurs établissements recevant du public (écoles, maison de retraite, commerces, ...), ainsi que plusieurs points sensibles.

Ces axes sont parfois situés à proximité de cours d'eau : Canal de la Robine, Etang de Bages, Sigean...

Aucune entreprise de transport à risque n'y est installée mais le flux des transports reste fort.

## Les mesures prises dans la commune ?

Une réglementation rigoureuse assortie de contrôles portant sur :

- La formation des personnels de conduite.
- La construction de citernes selon des normes établies, avec des contrôles techniques réguliers.
- L'application stricte des règles de conduite et de circulation.
- L'identification et la signalisation des produits transportés.
- Les plans de secours : plan de secours spécialisé TMD et plan ORSEC.
- Une réglementation appropriée de la circulation dans la commune.

### Qu'est-ce que le risque de transport de matières dangereuses ?

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident qui se produit lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne ou d'eau, de matières dangereuses.

### Quels sont les risques pour la population ?

Les produits dangereux sont nombreux, ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers :

- L'explosion occasionnée par un choc avec étincelle.
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite.
- La dispersion dans l'air (nuage toxique) :
- Risques d'intoxication.
- Risques pour l'environnement.



# Que doit-on faire ?

## Avant

✗ Connaître les risques, le signal d'alerte (sirène) et les consignes de confinement. Le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute

## Pendant

### SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT :

✗ Donner l'alerte (112, ou sapeurs-pompiers : 18, police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger, la nature du sinistre

✗ S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie et s'éloigner

✗ Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer

### SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE :

✗ Se confiner

✗ Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées, ...), arrêter la ventilation

✗ S'éloigner des portes et fenêtres

✗ Ne pas fumer

✗ Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés)

✗ Ne pas téléphoner

✗ Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

## Après

✗ Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte (radio ou signal sonore de 30 secondes), aérez le local



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas Libérez les lignes pour les secours.



Enfermez vous dans un bâtiment.



Ni flamme, ni cigarette.



Bouchez toutes les arrivées d'air.



Écoutez la radio: pour connaître les consignes à suivre.

# LES ACCIDENTS INDUSTRIELS



## Le risque dans la commune ?

Dans la commune de Narbonne, le risque est lié aux stockages d'acide fluorhydrique et d'ammoniac nécessaires aux activités qui sont exercées par la SA Comurhex, établissement spécialisé dans le traitement de produits uranifères, qui relève de la législation des installations classées et qui sont visés par la Directive Européenne dite: " Directive SEVESO ".

L'établissement Comurhex se situe au nord de la ville de Narbonne, en contrebas de Montlaurès.

Un accident majeur pourrait être causé par une fuite due à l'arrachement subit de canalisations lors d'opérations de remplissage de ces stockages d'acide fluorhydrique ou d'ammoniac. Le périmètre de danger maximal a été évalué à 1500 mètres.

## Les mesures prises dans la commune ?

- Veiller à l'application des dispositions de la législation relative aux installations.
- L'étude et la mise en place des moyens de prévention et de secours des différents dangers (Plan particulier d'intervention).
- La préparation d'interventions en cas d'accident avec la coordination des différents intervenants (sapeurs-pompiers, police, gendarmerie, samu).
- La tenue de réunions de la Commission Locale Environnement et Sécurité.
- Organisation de journées portes ouvertes à la Comurhex.

### Qu'est-ce que le risque industriel ?

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

### Principales manifestations de l'accident industriel :

- L'incendie par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risques de brûlures et d'asphyxie.
- L'explosion par mélange entre certains produits, libération brutale de gaz avec risque de traumatismes directs ou par l'onde de choc.
- La dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

# ! Que doivent faire les habitants d'une zone à risque ?

## Avant

✗ Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes :

- le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute
- si vous l'entendez : confinez-vous et écoutez la radio

## Pendant

- ✗ Rejoindre le bâtiment le plus proche (si le nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent)
- ✗ Confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, ...), arrêter ventilation et climatisation
- ✗ S'éloigner des portes et fenêtres
- ✗ Écouter la radio
- ✗ Ne pas fumer
- ✗ Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés)
- ✗ Ne pas téléphoner
- ✗ Se laver en cas d'irritation et si possible se changer
- ✗ Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

## Après

- ✗ Aérer le local de confinement



Ne téléphonez pas.  
Libérez les lignes  
pour les secours.



Ni flamme,  
ni cigarette.



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école.  
L'école s'occupe d'eux.



Enfermez vous  
dans un bâtiment.



Bouchez toutes  
les arrivées d'air.



Écouter la radio:  
pour connaître les  
consignes à suivre.

## RISQUES MAJEURS



### > EN CAS D'URGENCE

#### \* Écouter la radio

RNM

92.5 Mhz

Europe 2

90.5 Mhz

France Inter

88.3 Mhz

#### \* Informations

Mairie de Narbonne

04 68 90 30 90

